

DEBAT SUR LES ENJEUX

Le bureau de la formation de la Direction du livre et de la lecture

Réflexion sur une courte expérience

*Frédéric SABY
Conservateur à la B.M.C. de Grenoble*

Peut-on objectivement faire un bilan d'une année passée au bureau de la formation de la Direction du livre et de la lecture, trois mois à peine après avoir quitté le poste ? On ne peut guère, sans doute, que donner les axes généraux que j'ai tenté de suivre, entre octobre 1989 et octobre 1990, alors même que j'étais en charge des dossiers de la formation initiale des bibliothécaires, au moment où la réforme du C.A.F.B. (arrêté du 5 mai 1989) se mettait en place et où celle de l'E.N.S.B. était en cours d'élaboration.

Un premier principe avant tout. Le ministère de la Culture, et, en l'occu-

rence, sa partie D.L.L., n'a pas pour vocation fondamentale la formation au sens strict, mission par excellence du ministère de l'Education nationale. Il est clair, par conséquent, que cette direction ne participe - et notamment dans l'aspect financier de cette participation - à ce type d'action que dans la mesure où la lecture publique - ou, plus généralement, les bibliothèques publiques - y ont un intérêt. C'est-à-dire afin que ces établissements puissent recruter, à la sortie des formations, moyennes ou supérieures, des professionnels de haut niveau qui leur assurent le fonctionnement de qualité qu'ils requièrent aujourd'hui.

Cette formation professionnelle est seule garante de la qualité de service que le public non seulement trouve mais, bien plus, exige - et à bon droit - dans ces établissements. La qualité des fonds en découle comme de nature. Et il ne faut pas perdre de vue le fait que le public se compose de lecteurs, sans doute, qui sont, aussi, autant d'électeurs, dans la mesure où ces bibliothèques relèvent des collectivités territoriales.

C'est, finalement, cette idée du fonctionnement des bibliothèques publiques que je me suis attaché à défendre dans les différentes instances où j'ai représenté, pendant une année, le directeur du livre et de la lecture : conseils d'administration des centres de formation aux carrières des bibliothèques (C.R.F.B.), commission pédagogique nationale du C.A.F.B., conseil d'administration de l'E.N.S.B.

Une défense liée à des subventions importantes allouée à l'E.N.S.B. et aux centres de formation C.A.F.B. La subvention à l'E.N.S.B. se justifiait exclusivement par cette idée d'une nécessaire formation de haut niveau pour les responsables des bibliothèques des collectivités territoriales.

Et, plus généralement, par cette idée du fonctionnement des bibliothèques publiques. C'est, d'ailleurs, dans ce même état d'esprit que la D.L.L. a toujours voulu donner un point de vue sur l'enseignement dispensé par l'E.N.S.B., notamment dans le cadre de sa réforme.

La question des subventions pose tout le problème de l'ambiguïté du rôle de la D.L.L., justement parce que la formation n'est pas la vocation première de son ministère d'appartenance. Une ambiguïté qui est au centre des difficultés de l'action de formation de la D.L.L. et qui prend ses racines dans une autre ambiguïté :

celle du double rôle des deux ministères de la Culture et de l'Education nationale dans la formation des bibliothécaires, et de l'exercice des "tutelles".

Pour l'E.N.S.B., la question de la tutelle est claire : celle-ci est exercée par le seul ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture, avec la D.L.L., n'est qu'un partenaire ; d'importance sans doute, ne serait-ce qu'à cause de la subvention, mais simple partenaire néanmoins.

Il n'en va pas de même avec les centres de formation C.A.F.B., pour lesquels les deux ministères ont un rôle identique, voulu lors de la création des centres en 1987 et 1988 et fixé par la convention propre à chaque centre et définissant son mode d'existence et de fonctionnement. Mais peut-on pour autant parler de "double tutelle" ? Ce n'est pas évident, dans la mesure où les centres sont intégrés aux universités : la vraie tutelle est le président de l'université.

Il en résulte une difficulté, pour le représentant du ministère de la Culture, à tenir sa place dans ce type d'instance, surtout si l'on rappelle que la première vocation de ce ministère n'est pas la formation au sens strict.

Cette difficulté n'est toutefois pas à exagérer, à cause de l'atout fondamental que représente l'importance des subventions de la D.L.L. en matière de formation des bibliothécaires : environ 50 % du budget de fonctionnement des centres de formation C.A.F.B. ; l'argument est, évidemment, pesant. Et il l'est d'autant plus que la "vocation" évoquée il y a un instant est une arme à double tranchant...

C'est pour cette raison que j'ai toujours pu avancer l'importance essentielle qu'accordait la D.L.L. à la

formation des bibliothécaires et, par exemple, mettre en garde fermement dès lors que se faisait jour l'idée de développer dans les centres C.A.F.B., sans financement propre, des formations du type licence de documentation ou CAPES de documentation qui, en l'état des centres, n'auraient pu se faire qu'au détriment de la formation des bibliothécaires et, avant tout, des bibliothécaires de lecture publique. Il est évident, en effet, que ces licences et CAPES ne sont pas du tout conçus pour ces bibliothécaires-ci, qui, pourtant, représentent l'énorme majorité des personnels formés dans les centres.

Il ne faudrait peut-être pas réduire l'action de la D.L.L. à un seul rôle d'attribution de subventions : il est à souligner une essentielle activité de "conseil", d'avis, de "point de vue", déjà évoquée à propos de l'E.N.S.B. C'est, par exemple, ce que j'ai pu être amené à faire lors d'une mission dans l'île de la Réunion où j'ai participé, es-qualités, à la mise en place d'une formation de bibliothécaires dans ce département. L'aspect financier n'était pas, alors, le premier en jeu.

Toutefois, il n'en reste, finalement, pas moins que le noeud de l'activité de la D.L.L. en matière de formation de bibliothécaires réside dans l'importance des subventions qu'elle attribue et que si la part relative de ce subventionnement, par rapport à celle d'autres partenaires, devait baisser, ce rôle serait beaucoup plus difficile à tenir.

Janvier 1991.